



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 septembre 2017 à 18h00
Au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU
-----------	---------------------

Autres présents non votants :

Françoise CARON	Le Bourget-du-Lac
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Christian BERGER	Responsable Maîtrise d'ouvrage
Sophie CASSARO	Service Tourisme
Quentin CLERC	Service Tourisme
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 septembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 128 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations et d'un vœu. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 30 votants).



VŒU

N° : 1 Année : 2017

Exécutoire le : 18 SEP. 2017

Affichée le : 18 SEP. 2017

Visée le : 18 SEP. 2017

INTERCOMMUNALITE **Projet de Carrière d'anglefort**

Monsieur le Président rappelle qu'un projet d'exploitation d'une carrière en roches massives, une installation de traitement de matériaux et une aire de transit de produits minéraux sur la commune d'Anglefort a fait l'objet d'une enquête publique en fin d'année dernière.

Ce projet implique un défrichement sur une surface de plus de 9 hectares au sein du massif du Grand-Colombier, sur son versant oriental. Une enquête publique est en cours dans le cadre de l'autorisation administrative de défrichement.

Ce dossier qui aura de forts impacts notamment sur les communes de Chautagne, membres de Grand Lac, appelle les observations suivantes :

- A aucun moment, dans la réflexion qui a été menée pour le montage de ce dossier, les communes de Grand Lac n'ont été ni informées, ni sollicitées pour connaître les contraintes de notre territoire.
- La fragilité de notre milieu naturel : La Chautagne dispose de la plus grande zone humide de Savoie, plus de 1700ha, reconnue d'intérêt internationale. Ces espaces font l'objet d'une attention toute particulière depuis plusieurs années. En Chautagne, l'ONF et le CEN Savoie, accompagnés des collectivités locales, mènent un projet de préservation du fonctionnement de cette zone humide : chantier sur plusieurs années. Les camions vont traverser cet espace sensible et les conséquences de l'activité de la carrière : bruit et poussières, ne seront pas sans impact sur son avenir.
- Le tourisme est une activité économique importante de notre territoire dont les activités de pleine nature représentent une attractivité majeure. Dans ce cadre, de nombreux investissements sont prévus et d'autres ont déjà été réalisés :
 - o La Viarhona, piste cyclable du Léman à la Méditerranée, traverse La Chautagne du Nord au Sud. Ce sont plus de 20000 passages en 2016.
 - o Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle avec plusieurs milliers de pèlerins.
 - o Les parcours VTT.
 - o Les descentes en canoë sur le Rhône naturel : site remarquable pour les spécialistes.

Les camions vont croiser la Viarhona et le Chemin de Saint Jacques de Compostelle et aucun cas n'en est fait dans ce dossier. Il en est de même quant au bruit et à la poussière qui dévaloriseront ces aménagements.

- Les nuisances pour la population : La circulation des camions sur les RD904 et RD991 sera un risque supplémentaire important d'accident. De nombreuses habitations bordent ce tracé même s'il ne traverse pas de zones en agglomération.
- En matière de circulation, persistent plusieurs interrogations sur la pertinence du parcours des camions par la Chautagne pour rejoindre la Haute-Savoie par rapport à la traversée d'Anglefort et du Pont de Seyssel. Une étude de l'impact carbone de ce choix met en évidence une émission additionnelle de gaz à effet de serre comprise en 440 et 760 tonnes par an.

- En matière environnementale, ce projet est une atteinte au site naturel du Grand Colombier notamment sur son versant oriental qui constitue un conservatoire naturel original à l'équilibre précaire, d'ailleurs récemment classé Espace Naturel Sensible.
- le déboisement va porter sur 9 hectares, alors que le reboisement, à terme ne couvrira que 4 hectares
- l'impact sur le milieu naturel est considérable et en totale contradiction avec les directives actuelles en matière d'environnement
- la destruction des espèces protégées est inquiétante, alors même que la préservation de l'environnement est au cœur de notre projet de territoire
- le Grand Colombier a été classé ENS début d'année 2017
- le site se situe en zones ZNIEFF et NATURA 2000

Pour toutes ces raisons, le Bureau de Communauté,

- S'OPPOSE au projet de carrière d'Anglefort,
- AUTORISE Monsieur le Président à agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 14 septembre 2017

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Voeu - Projet de carrière d'Anglefort

Date de transmission de l'acte : 18/09/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/09/2017

Numéro de l'acte : d1998 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170914-d1998-AU

Date de décision : 14/09/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions